

CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGIE ADMINISTRATIVE
RAPPORT ANNUEL 2009-2010





Monsieur Bernard Motulsky, président du Conseil consultatif de régie administrative

Conseil consultatif de régie administrative

Bernard Motulsky, président
Michel Lespérance, secrétaire
Louise Charette
Marie Lacroix
Andrée Mayrand
Jean Phaneuf
Jacques Saint-Pierre

Québec, le 30 juillet 2010

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2009-2010.

Au nom des membres, je tiens à vous exprimer notre engagement continu à faire du Conseil et de l'Autorité des marchés financiers un haut lieu de gouvernance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Bernard Motulsky
Président

Conseil consultatif de régie administrative

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418 525-0337
sans frais : 1 877 525-0337
télééc. : 418 525-9512

800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514 395-0337
sans frais : 1 877 525-0337
télééc. : 514 864-6381

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGIE ADMINISTRATIVE

Conformément à la loi constitutive de l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), le Conseil consultatif de régie administrative (Conseil) est institué au sein de l'Autorité. Celui-ci formule des avis et des recommandations à l'Autorité et à son président-directeur général. De plus, il soutient le ministre des Finances en lui faisant rapport pour toute question que ce dernier lui soumet et en faisant des recommandations quant à l'administration de l'Autorité et l'utilisation efficace de ses ressources. Le Conseil, par les présentes, s'acquitte de son obligation de faire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil est composé de sept membres, dont un président, nommés par le ministre, en application de l'article 49 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (Loi). Ceux-ci sont choisis pour leur connaissance du secteur financier ainsi que pour leur expertise en matière de gestion administrative. Ils se doivent d'être, en tout temps, à l'abri des situations de conflit d'intérêts et totalement indépendants de l'Autorité et des entreprises que celle-ci encadre.

Fort du renouvellement de mandat de ses membres, la composition du Conseil, au cours de l'exercice 2009-2010, a été la suivante :

- **Monsieur Bernard Motulsky**, président du Conseil, est communicateur, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et titulaire de la Chaire de relations publiques et communications marketing.

- **Monsieur Michel Lespérance**, secrétaire du Conseil, occupait jusqu'en septembre 2005, moment de sa retraite, le poste de secrétaire général de l'Université de Montréal.
- **Madame Louise Charette** s'est jointe au Conseil le 4 décembre 2009. Elle détient une vaste expérience liée à la gestion stratégique et opérationnelle, la gestion financière et aux placements. Elle agit à titre d'administratrice de sociétés.



De gauche à droite : Jacques Saint-Pierre, Bernard Motulsky, Michel Lespérance, Andrée Mayrand, Louise Charette, Jean Phaneuf et Marie Lacroix.

- **Madame Marie Lacroix** est active comme consultante en gestion et administratrice de sociétés. Elle possède une expérience de plus de 20 ans dans le domaine financier.
- **Madame Andrée Mayrand** est directrice, gestion des placements du régime de retraite et du Fonds de dotation de l'Université de Montréal.
- **Monsieur Jean Phaneuf** est président d'Analys psychologie organisationnelle, une société-conseil en évaluation du potentiel et en efficacité organisationnelle.
- **Monsieur Jacques Saint-Pierre** est professeur titulaire au Département de finance et assurance de l'Université Laval et directeur fondateur du Laboratoire de recherche en évaluation des entreprises de l'Université Laval (LABVAL).
- **Monsieur Michel Lamontagne** est actif comme administrateur de sociétés et dans le domaine du financement, ainsi que consultant en stratégie et relations institutionnelles. Il fût membre du Conseil jusqu'au 3 décembre 2009.

Les membres du Conseil sont interpellés dans une variété de dossiers de l'Autorité que ce soit quant à sa gouvernance et l'éthique, sa régie d'entreprise, sa structure organisationnelle et ses ressources humaines, la revue de ses placements, ainsi que sur la conformité des orientations retenues en lien avec la mission dont elle est investie. Les contributions particulières des membres sont déterminées en fonction de l'expertise et des disponibilités de chacun, le tout en interaction avec les ressources de l'Autorité.

RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a tenu cinq séances officielles, en sus d'une session conjointe avec la haute direction de l'Autorité. À l'image de sa contribution des dernières années, le Conseil joue le rôle d'un forum d'échanges avec la haute direction pour l'ensemble des questions d'importance pour l'organisation. Ces échanges s'appuient sur une information continue et de qualité lui provenant de diverses sources, lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité. Le Conseil reçoit ainsi de l'information du Vérificateur général du Québec, du vérificateur interne, du président-directeur général sous la forme d'un rapport effectué à chaque séance relativement aux activités et aux dossiers majeurs de l'Autorité, de même que des échanges périodiques que le Conseil peut entretenir avec l'un ou plusieurs des membres de la haute direction tant dans le cadre formel d'une séance que lors d'une session de travail conjointe avec ces derniers.

En lien avec ses responsabilités, le Conseil s'intéresse aux indicateurs de performance de l'Autorité, tels que les informations de gestion et de reddition de comptes produites à chaque trimestre de même que de la revue des placements.

Il suit également avec attention les développements législatifs et réglementaires, de même que la planification d'activités de l'organisation. Les divers échanges et l'ensemble de ces renseignements ont permis au Conseil d'assumer pleinement son rôle et de conduire, notamment, aux réalisations dont fait état le présent rapport.

AVIS SUR LE PLAN D'ACTIVITÉS 2009-2010

En début d'exercice, soit le 21 avril 2009, en application du paragraphe 2° de l'article 57 de la Loi, le Conseil a émis un avis favorable quant au plan d'activités 2009-2010 de l'Autorité. Cet avis a été émis à la suite d'une réflexion menée conjointement avec la direction sur l'ampleur de certaines initiatives d'encadrement proposées, à la lumière des données de l'exercice financier 2009-2010, et de certains ajustements souhaités.

AVIS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011

Préalablement à l'avis qu'il a donné le 8 février 2010, en application du paragraphe 2° de l'article 57 de la Loi, concernant les prévisions budgétaires de l'Autorité, le Conseil s'est interrogé quant à l'ampleur des initiatives prévues au plan d'activités et les coûts afférents. Cette réflexion a été

menée avec le souci de déterminer les initiatives qu'il importe à l'Autorité de réaliser afin de s'acquitter de la mission dont elle est investie de par sa loi constitutive.

En effet, à l'aube d'un second exercice d'opération déficitaire, le Conseil a exprimé sa volonté à l'effet que l'organisation atteigne à nouveau, le plus rapidement possible, l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, les initiatives planifiées devront être centrées, en priorité, sur les secteurs d'activités où l'Autorité a l'obligation de s'investir. Le Conseil a souligné la pertinence, pour l'organisation, d'effectuer une revue de ses processus d'affaires, afin de contribuer à une amélioration de sa performance, de même qu'à une révision de sa structure de tarification. Cette réflexion doit être menée avec le souci de s'assurer que l'Autorité dispose des ressources suffisantes pour continuer de mener à bien sa mission.

Dans ce contexte, le Conseil a suivi le processus d'élaboration avec intérêt et a donné un avis favorable à l'égard des prévisions budgétaires 2010-2011, notamment en considération des mesures que la direction entend prendre à l'égard du déficit anticipé. Il demeure convaincu qu'il doit, particulièrement en période de restriction budgétaire, jouer le rôle de vigie quant à la situation financière de l'organisation.

ARTICLE 57 LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Conseil exerce les fonctions suivantes à l'égard de l'Autorité des marchés financiers :

- 1° il donne son avis à l'Autorité sur la conformité de ses actions avec sa mission ;
- 2° il donne son avis sur la régie administrative de l'Autorité portant notamment sur ses prévisions budgétaires, son plan d'effectifs et son plan d'activités ;
- 3° il fait des recommandations au président-directeur général de l'Autorité sur la nomination des surintendants de l'Autorité ;
- 4° il fait rapport au ministre sur toute question que ce dernier lui soumet et lui fait des recommandations quant à l'administration de l'Autorité et à l'utilisation efficace des ressources de l'Autorité.

Ces prévisions budgétaires 2010-2011 sont l'aboutissement d'une étroite collaboration et d'échanges constants entre le Conseil et la haute direction de l'Autorité.

SUVIS SUR L'INFORMATION DE GESTION ET LA REDDITION DE COMPTES

Afin de pouvoir suivre les activités de l'Autorité, le Conseil prend connaissance des faits saillants de l'information de gestion et de la reddition de comptes trimestrielle qui lui sont déposés lors des séances. De plus, le Conseil reçoit périodiquement chaque membre de la haute direction.

Le Conseil a participé aux divers échanges avec le Vérificateur général du Québec, entre autres, lors de la réception du rapport à la direction présenté relativement aux constats posés par celui-ci quant à sa mission de vérification en 2008-2009. Le Conseil a également reçu les états financiers vérifiés pour cette même période. En outre, le Conseil a assisté à la présentation du plan de vérification du Vérificateur général en vue de la mission de vérification couvrant l'exercice 2009-2010.

RÉGIE ADMINISTRATIVE

Le déploiement du projet de modernisation et d'intégration des systèmes informatiques de l'Autorité, appelé MISA, fait l'objet d'un suivi par le Conseil depuis ses débuts, avec la préoccupation que ce chantier permette d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation, que les coûts associés à cette initiative soient contrôlés et que sa réalisation ne nuise pas à la poursuite du bon déroulement des opérations courantes. Des comptes rendus réguliers sont systématiquement présentés à l'occasion des séances du Conseil. Les travaux continuent de progresser selon l'échéancier prévu, et ce, dans les limites budgétaires annoncées.

Le Conseil a été régulièrement informé du cadre de gestion et des rendements des placements de l'organisation. De plus, comme à son habitude, il a effectué la revue annuelle des placements.

AVIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

En application du paragraphe 3° de l'article 57 de la Loi, le Conseil a formulé un avis favorable quant à la modification de la structure organisationnelle de l'Autorité prévoyant le cumul des fonctions et responsabilités de la Surintendance de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation et ceux de la Surintendance de la distribution, au sein d'une nouvelle surintendance fusionnée, maintenant appelée Surintendance de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution. Le Conseil souscrit à l'objectif de créer des synergies permettant de mieux remplir les mandats dévolus à ces groupes dédiés au service de première ligne auprès des clientèles de l'Autorité, tout en réalisant des économies d'échelle.

Durant l'exercice 2009-2010, le Conseil a été tenu informé par le président-directeur général des autres initiatives d'ajustement de la structure organisationnelle et y a apporté ses commentaires. Ainsi, il a suivi avec intérêt les travaux en lien avec la transformation de la fonction ressources humaines, visant à ce que cette fonction puisse mieux répondre aux impératifs d'exploitation de l'organisation.

Le Conseil demeure soucieux d'assurer que l'Autorité puisse s'appuyer sur des employés engagés et compétents, ces derniers étant une composante primordiale lui permettant de relever les défis importants qu'elle rencontre dans la réalisation de sa mission. Dans cet esprit, les membres du Conseil se sont à nouveau penchés sur les questions de rémunération de l'ensemble

du personnel d'encadrement de l'Autorité menant à l'élaboration d'une politique de la gestion de la rémunération.

TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

L'Autorité a tenu le Conseil informé des dossiers de développement législatif et réglementaire majeurs, dont ceux menant à l'adoption du projet de loi Omnibus n° 74, modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier.

Elle l'a également renseigné quant aux travaux visant à poursuivre les efforts de mise en œuvre de l'harmonisation de la réglementation en valeurs mobilières dans l'ensemble du Canada. Ceux-ci ont été marqués par l'entrée en vigueur le 28 septembre 2009 du Règlement 31-103 qui complète l'harmonisation normative nécessaire en matière d'inscription pour les courtiers et conseillers en valeurs mobilières. Ce règlement constitue la phase finale de l'instauration du régime de passeport.

Par ailleurs, l'Autorité a aussi informé le Conseil des travaux concernant l'implantation au Québec des Normes internationales d'information financière (IFRS) de même que de l'acte d'agrément de Desjardins pour confirmer sa qualification aux normes relatives à l'accord de Bâle II.

Finalement, le Conseil maintient son appui à l'argumentaire développé par l'Autorité à l'encontre du projet de commission unique des valeurs mobilières.

DOSSIERS D'ENCADREMENT MAJEURS

L'exercice 2009-2010, aura été marqué à nouveau par des scandales financiers à fort impact public, tels que l'affaire Earl Jones. Considérant son importance, et malgré le fait que le concerné n'était pas inscrit auprès de l'Autorité, le Conseil a été tenu informé de l'évolution générale de la situation de même que de l'assistance offerte aux consommateurs. Il a également pris note de la collaboration offerte par l'Autorité dans le cadre de ce dossier piloté par la Sûreté du Québec.

Le Conseil a suivi le dénouement de l'enquête relative au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) menée conjointement par l'Autorité, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Tout au long de l'exercice financier, le Conseil a maintenu sa vigie afin de s'assurer que la conduite des dossiers majeurs d'encadrement n'affectait pas le déroulement des autres opérations courantes de l'organisation.

FONDS POUR L'ÉDUCATION ET LA SAINTE GOUVERNANCE

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le Conseil a maintenu son implication en ce qui a trait à la gouvernance du Fonds afin que celui-ci puisse continuer de soutenir l'Autorité dans la réalisation de sa mission en matière de promotion de la gouvernance et de protection et d'éducation des investisseurs.

Il a collaboré à l'ajustement des lignes directrices d'appréciation des dossiers soumis au Fonds dont l'énoncé de critères spécifiques pour le renouvellement d'une subvention. Il s'est également penché sur le resserrement des mesures

prises en place afin d'éviter les apparences de conflit d'intérêts lorsque des dirigeants de l'Autorité siègent au conseil d'administration d'entités financées par le Fonds.

Le Conseil a aussi validé les thèmes proposés pour l'appel de projets de l'automne 2009 et commenté tant les projets retenus par le comité d'évaluation que ceux parrainés par l'Autorité en marge de cet appel de projets.

GOUVERNANCE

Le Conseil se sent interpellé, au premier chef, par toute question relative à sa gouvernance de même que celle propre à l'Autorité, et ce, tant d'un point de vue de sa régie d'entreprise que de l'éthique et de la déontologie des acteurs qui y interviennent.

Ses travaux l'ont donc mené à suivre l'adoption de nouvelles pièces documentaires de la gouvernance institutionnelle de l'Autorité ainsi que la mise à jour de certaines d'entre elles (plan de développement durable, politique d'achat de biens et services, politiques sur la gestion et la protection des actifs informationnels).

Par ailleurs, le Conseil s'est attardé à sa propre gouvernance en instaurant un formulaire de dénonciation de situation de conflits d'intérêts d'un membre du Conseil. Il a également procédé, selon le processus d'évaluation continu établi l'an dernier, à l'évaluation du déroulement de chaque séance ainsi qu'à son auto-évaluation annuelle.

En matière d'éthique, il a suivi les travaux visant la mise à jour du *Code d'éthique et de déontologie du personnel*. De plus, une révision graphique du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil* a été effectuée et le code est maintenant diffusé sur le site Web de l'Autorité. De même, les membres du Conseil se sont assurés de renouveler leur engagement annuel à res-

pecter leur code d'éthique et de déontologie et les divulgations appropriées ont été faites. Aucun incident particulier n'a été rapporté en cette matière.

Le Conseil a, par ailleurs, amorcé la rédaction d'une mise à jour de l'avis sur la gouvernance qu'il avait rendu en décembre 2006 afin d'apprécier dans quelles mesures celles-ci ont donné les résultats escomptés et de déterminer, s'il y a lieu, de pousser plus avant sa réflexion. Du même souffle, il demeure à l'affût de tout ajustement qu'il pourrait être pertinent d'apporter au cadre de gouvernance de l'organisation et la gestion des risques.

Enfin, le Conseil a mené son exercice annuel de revue de la liste des fournisseurs avec lesquels l'Autorité entretient des liens d'affaires.

PRÉSENCE PUBLIQUE DE L'AUTORITÉ

Le Conseil a maintenu son appui aux activités de communication. Les événements médiatisés au cours de l'année ont permis au Conseil de confirmer qu'il y a lieu pour l'Autorité de continuer ses interventions publiques afin de rehausser les connaissances des consommateurs en matière de produits et services financiers. Il importe de développer un réflexe par lequel les consommateurs prendront soin, avant toute transaction, d'effectuer des démarches de vérification préalables afin de s'assurer de transiger avec des intervenants encadrés et, du coup, de bénéficier des protections offertes par les divers régimes applicables. Dans cet esprit, le Conseil a soutenu l'offensive médiatique et publicitaire débutée à l'automne ayant comme message *Avant d'investir, investissez!*, de même que le déploiement de conférences publiques sur la prévention de la fraude financière.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a témoigné de son engagement quant à l'importance de la présence publique de l'Autorité en participant à divers événements dont le *Rendez-vous avec l'Autorité* tenu avec les représentants de l'industrie le 26 octobre 2009. Selon leur disponibilité, les membres du Conseil ont également participé aux activités organisées par le Collège des administrateurs de sociétés, HEC Montréal, l'Institut des administrateurs de sociétés, le Cercle de la finance internationale, ainsi que le Forum économique international des Amériques.

En outre, l'Autorité sera l'hôte, du 6 au 10 juin 2010, d'un événement mondial d'importance, puisqu'elle accueillera la 35^e Conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). De l'opinion du Conseil, cet événement concourt à l'intégration des marchés et met en évidence le leadership de l'Autorité au sein de la communauté internationale. Il s'assure, à chacune des séances, d'être informé de l'avancement des travaux liés à son organisation et de ses impacts budgétaires.

CONCLUSION

Le contexte budgétaire difficile, dans lequel l'organisation doit évoluer, a amené le Conseil à demander à la direction d'entreprendre une réflexion menant à une identification des activités qu'elle se doit impérativement de réaliser afin de s'acquitter de la mission dont elle est investie. Cet exercice représente également une opportunité de poser un regard critique sur la structure de tarification actuellement appliquée mais aussi sur les processus mis en œuvre et apprécier dans quelle mesure ils contribuent à l'atteinte de cette mission. Une telle démarche est, de l'avis du Conseil, nécessaire afin de retourner dès que possible à l'équilibre budgétaire, et ce, sans sacrifier les activités qu'il importe de mener à terme.

Le maintien de liens de qualité avec les membres de la haute direction est une préoccupation du Conseil qui s'assure de la fluidité des canaux de communication. Le Conseil peut ainsi bien saisir les défis de la haute direction et, conséquemment, poser les actions et prendre les mesures propres à contribuer à l'atteinte de la mission dont est investie l'organisation. La déférence dont fait preuve l'actuel premier haut dirigeant de l'organisation, à l'égard du Conseil, et la considération qu'il a du rôle joué par celui-ci font en sorte que le Conseil se trouve dans une position où sa contribution prend la forme de celle qu'offrirait un conseil d'administration doté de véritables pouvoirs décisionnels quant aux questions de régie administrative et, partant, du rôle et des responsabilités que cela implique. Toutefois, cette situation n'est pas pérenne puisqu'elle dépend essentiellement de la personne en poste. C'est pourquoi, il y a lieu de poursuivre une réflexion sur la structure de l'Autorité et les pouvoirs du Conseil.

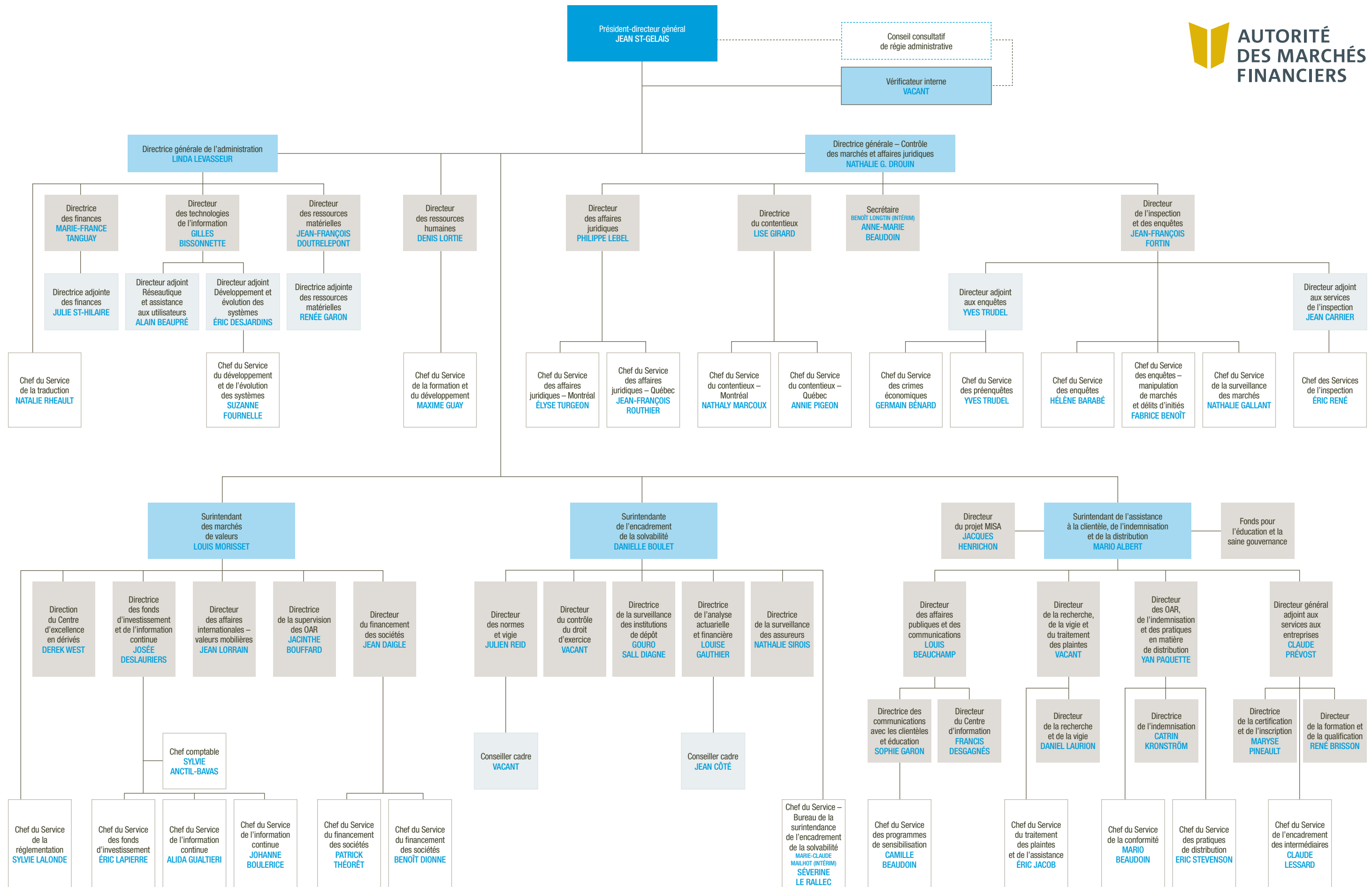
Dans l'intervalle, le Conseil continuera à contribuer à la gestion administrative de l'organisation ainsi qu'à sa saine gouvernance en effectuant des suivis ou, encore, en formulant les recommandations et avis prévus à la Loi. Il est, en tout temps, disponible pour donner son avis sur toute décision que la haute direction souhaite prendre et désire lui soumettre.

Le Conseil, fort du renouvellement de mandat ou de la nomination de ses membres, entend continuer à œuvrer afin de s'assurer que l'Autorité demeure un haut lieu de gouvernance.

En terminant, les membres du Conseil tiennent à souligner la précieuse collaboration qu'ils reçoivent de la part de monsieur Jean St-Gelais, président-directeur général ainsi que des membres de son équipe.

The image features a dynamic composition of diagonal lines. A thick blue line runs from the top-left towards the bottom-right. Below it, a series of thinner blue lines fan out from the same origin point, creating a sense of depth and movement. The background is split into white and blue sections by these lines. The word 'ORGANIGRAMME' is centered in the white area.

ORGANIGRAMME





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

QUÉBEC

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
418 525-0337

MONTRÉAL

800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
514 395-0337

Sans frais 1 877 525-0337
www.lautorite.qc.ca



Sources Mixtes
www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-XXXX
© 1996 Forest Stewardship Council